



Numéro de l'acte	2023-168-URBMC
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	9.1

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2023

QUESTION N°2023-168

URBANISME : INSTALLATION D'UNE STATION D'ANTENNES RELAIS FREE MOBILE – TERRAIN SITUÉ RUE DE COLMAR A ARQUES – SIGNATURE D'UNE CONVENTION

RAPPORTEUR :

Monsieur Mickaël CANLER
Adjoint au Maire, Sécurité

Le conseil municipal,

Considérant que la société FREE MOBILE projette l'installation d'une antenne relais, sur un terrain situé Ophove à ARQUES, afin de contribuer à la couverture mobile pour les services 3G, 4G et 5G sur la commune d'ARQUES.

Considérant que ce projet consiste en :

- La création d'une antenne relais sur un pylône de 42 mètres à construire composé de 6 antennes panneaux et de 3 paraboles Iliad,
- L'installation de coffrets techniques dans une zone technique grillagée à créer au pied du pylône.

Considérant que cette installation sera située sur la parcelle cadastrée section F-2837, appartenant à la Commune d'Arques, sur une superficie de 72 m² environ et sera régie par une convention d'occupation

Considérant que la société FREE MOBILE versera pour la réalisation de cet équipement une redevance annuelle de 5 000 € toutes charges incluses sur une période de 12 années entières et consécutives, sauf congé donné par l'une ou l'autre partie, renouvelable par période de 6 ans

Considérant que le montant de la redevance sera indexé sur l'Indice de Référence des Loyers (IRL) publié par l'INSEE

Après avoir entendu son rapporteur :

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention avec la société FREE MOBILE qui projette d'installer une antenne relais afin de développer et d'exploiter son réseau

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette affaire

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

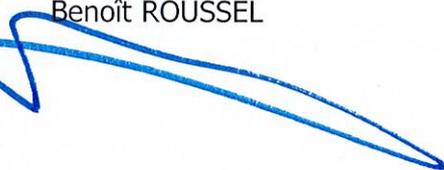
- Votes favorables	25
- Votes défavorables	0
- Abstentions	0

Le secrétaire de séance,
Francis PREDHOMME



Fait à ARQUES
Le 18 décembre 2023

Le Maire,
Benoît ROUSSEL





REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES

.....

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2023

Affiché le 19 décembre 2023

L'An Deux Mille Vingt Trois le Dix-huit décembre à 17h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Poilu, sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le Douze décembre 2023 accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

Effectif du Conseil Municipal : Mesdames et Messieurs : – Benoît ROUSSEL – Thierry MERCIER – Corinne REANT - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER – Stéphanie BODDAERT - Joël DUQUENOY - Bernadette BAROUX – Dominique LARDEUR - Olivier JUSTIN - Isabelle CLABAUX - Johnny WALLART – Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Hélène FAYEULLE - Chloé KOCLEGA – Caroline SAUDEMONT - Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-Marc BOURGEOIS – Corinne BOCQUILLON – Frédéric VANRECHEM - Alexandrina DA SILVA - Arnaud WILQUIN - Francis PRED'HOMME - Peggy VAN GOETHEM-MARECAU

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- **21 présents**
- **3 absents non excusés**
- **1 absent excusé sans pouvoir**
- **4 absents excusés avec pouvoir**

Jean-Pierre LAMIRAND ayant donné pouvoir à Dominique LARDEUR

Corinne BOCQUILLON ayant donné pouvoir à Jean-Marc BOURGEOIS

Arnaud WILQUIN ayant donné pouvoir à Joël DUQUENOY

Peggy VAN GOETHEM - MARECAU ayant donné pouvoir à Stéphane FINARD

Monsieur Francis PREDHOMME est nommé secrétaire de séance.